



57820 HULTEHOUSE

Tel : 03 87 25 30 03

Mail : mairie.hultehouse@wanadoo.fr

## Publication 01/2026

### VŒUX DU MAIRE

Le maire vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux le vendredi 30 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.

Venez nombreux pour partager ce moment convivial !

### À LOUER – HULTEHOUSE

*Chapelle – Maison des Sœurs*

Appartement F3 de 95 m<sup>2</sup> au style loft, dans l'ancienne chapelle de la Maison des Sœurs : cuisine équipée four, hotte, plaque vitrocéramique, 2 chambres (dont une en mezzanine), salle de bain, WC, jardin collectif, carport, place de stationnement et chauffage collectif à pellets avec compteur individuel.

Plus d'informations en mairie.

### OFFRE D'EMPLOI – HULTEHOUSE

Rejoignez l'équipe périscolaire de Hultehouse !

La commune recrute un(e) animateur(trice) pour le service périscolaire :

- Accueil avant et après l'école : encadrement, activités ludiques et créatives, surveillance et sécurité des enfants.
- Accompagnement dans le bus scolaire sur le circuit du RPI Lutzelbourg – Garrebourg – Hultehouse pendant la pause méridienne et à la sortie d'école.

Le poste pourra être complété par quelques heures de ménage. Poste à pourvoir dès septembre.

Renseignements en mairie.

### ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES

Une nouvelle technique consiste à glisser une feuille vierge ou pas, dépassant de la boîte aux lettres pour repérer les logements inoccupés.

Bon réflexe :

- Relevez votre courrier régulièrement
- Otez toute feuille suspecte immédiatement
- Signalez tout comportement suspect à la gendarmerie

Restons vigilants et solidaires : un œil entre voisins peut tout changer !

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux élections municipales 2026 (15 et 22 mars), il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électORALES.

### Dates limites d'inscription :

- En ligne : jusqu'au 4 février 2026
- En mairie : jusqu'au 6 février 2026

### Pour les jeunes de 18 ans

Les jeunes qui auront 18 ans avant le scrutin peuvent être inscrits automatiquement s'ils ont effectué le recensement citoyen à partir de 16 ans.

 Sans recensement, l'inscription automatique n'est pas possible et les démarches se feront en mairie.

## NOUVELLE VOITURE COMMUNALE

Pour remplacer l'ancienne voiture communale hors service, la mairie a fait l'acquisition en ce début d'année d'une nouvelle voiture, il s'agit d'une Renault Kangoo, outil indispensable pour les déplacements et la sécurité des agents de la commune.

## TRAVAUX – IMPASSE DU SCHELACKER

Les travaux ont repris le lundi 19 janvier.

La pose des réseaux d'eau et d'assainissement se poursuit, puis une voirie provisoire sera mise en place. La voirie définitive sera réalisée après la construction des futures habitations.